

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.

en faillite

Communiqué des curateurs

Numéro 10 : Date de dépôt des déclarations de créances

Les curateurs informent qu'ils accepteront des déclarations de créances reçues après le 31 janvier 2016.

Les curateurs demandent aux créanciers de déposer leur déclaration de créances jusqu'au **30 juin 2016**. Le report de délai permettra notamment aux curateurs et au liquidateur de Banque Privée Espirito Santo SA en liquidation de chercher un accord sur une procédure de dépôt.

Pour le dépôt de leur déclaration de créances, les curateurs prient les créanciers d'utiliser uniquement le formulaire standard publié sur ce site et de joindre une documentation complète.

Les créanciers qui ont déjà déposé leur déclaration de créance ne sont pas tenus à déposer une nouvelle déclaration de créance.

Luxembourg, le 18 décembre 2015

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME